



Le Code du travail impose à chaque employeur la présence de secouristes au sein de son établissement (Art. R4224-15 du code du travail = notion de travaux dangereux). La CARSAT recommande même de former 1 secouriste pour 10 salariés dans chaque unité de travail et pour chaque tranche horaire. La formation SST satisfait à cette obligation et va même plus loin avec un module de prévention des risques car l'employeur doit aussi former ses salariés sur la prévention des risques.

Public visé

Tout candidat titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée INRS

S'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

Niveau de la formation

Certification de SST de l'INRS délivré par l'organisme de formation

Durée

7 h de face-à-face pédagogique réparties sur 1 jour

Si risque particulier avec conduite spécifique, du temps pourra aussi être ajouté pour le traiter

Objectifs

- **Maintenir et perfectionner acquis en matière de secourisme**
- **Comprendre et acquérir les changements de gestes techniques (voir guide des données techniques INRS)**
- **Remettre à niveau et réactualiser les connaissances et compétences de SST en matière de prévention des risques et des premiers secours en cas d'accident dans l'entreprise**

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- ✚ Le formateur-trice est certifié-e par l'INRS (carte de formateur SST) et à jour de sa formation
- ✚ La formation est adaptée aux risques et aux métiers de l'entreprise.
- ✚ Essentiellement pratique. Toutes les mises en situations et simulations font l'objet d'apports théoriques complétant la mise en pratique des bonnes techniques.
- ✚ Un support de synthèse sera remis à chaque participant à l'issue de la formation.

Moyens d'évaluation

- ✚ Evaluation formative individuelle tout au long de la formation (questionnaire, mise en pratique, cas concrets formatifs)
- ✚ Evaluation certificative en fin de formation (cas concrets, questionnement)
- ✚ Remise d'une attestation de formation finale et d'un certificat de SST (= carte SST)
- ✚ Une évaluation de la qualité de la formation et du formateur est faite à la fin de cette formation

Validité

Ce certificat est valable 24 mois

Cette formation fait l'objet d'un maintien et actualisation des compétences obligatoire

Date, lieu

En intra ou inter-entreprise : convenue avec l'entreprise

Coût de la formation

Nous consulter



Programme

7 HEURES/ 1 JOUR

Accueil des participants

DOMAINE DE COMPETENCES 1

Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2. Protéger de façon adaptée

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. Secourir la victime de manière appropriée

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

DOMAINES DE COMPETENCES 2

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration



PROGRAMME DETAILLE

1 / POURSUIVRE SA PARTICIPATION À LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION

- Revoir le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail.
- Faire le point sur les avancées individuelles et collectives.
- Réactiver son potentiel d'action.
- Agir en collaboration avec les autres acteurs.

2/ POURSUIVRE L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Revoir le processus d'apparition des risques professionnels.
- Réviser les différents risques de son secteur professionnel.
- Partager ses repérages de situations de travail à risques.
- Revoir les outils de recherche d'améliorations préventives.

3/ RÉALISER UNE PROTECTION ADAPTÉE ET EXAMINER LA VICTIME

- Identifier et supprimer le danger.
- Les dégagements d'urgence.
- Les différents messages d'alerte aux populations.
- Déceler une urgence vitale.

4/ ALERTER ET FAIRE ALERTER

- L'alerte en entreprise et en dehors.
- La transmission de l'alerte.

5/ SECOURIR LA VICTIME DE MANIÈRE APPROPRIÉE

- Révision du carrefour des techniques. Revoir la conduite de secours à tenir en fonction de la situation.